



**LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES
MÊME QUALITÉ, À MEILLEUR PRIX**



L'ASSOCIATION CANADIENNE DU MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE

MODIFICATIONS DU RÉGIME DE REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

ENJEU

Les gouvernements du Québec et de l'Ontario modifient le régime de remboursement des médicaments génériques. Des modifications semblables seront probablement apportées ailleurs au Canada.

Les gouvernements provinciaux croient que les prix de remboursement qu'ils paient aux pharmacies pour les médicaments génériques sont supérieurs aux prix d'autres pays. En fait, selon une étude commandée par les provinces, les prix de remboursement des médicaments génériques au Canada étaient environ 20 % supérieurs à ceux des autres pays.

Les gouvernements provinciaux croient également que les fabricants de produits pharmaceutiques génériques ont accordé des incitatifs à l'achat aux pharmacies clientes dans le cadre du processus de la concurrence et ils ont exprimé des préoccupations, parce qu'ils croient que ce système n'est pas transparent et peut ne pas profiter aux contribuables et aux patients.

Les gouvernements ont indiqué qu'ils souhaitent une plus grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement des médicaments génériques. Par exemple, le Projet de loi 102 de l'Ontario interdit les « rabais » consentis aux pharmacies et permet des « indemnités professionnelles » pour la réalisation d'initiatives de soins des patients.

POSITION DE L'ACMG

Étant donné que l'Ontario, le Québec et peut-être d'autres provinces modifient leurs régimes de remboursement des médicaments génériques, l'ACMG souhaite obtenir un régime qui assure la viabilité à long terme et la prospérité de toutes les parties de la chaîne de valeur.

L'ACMG est en faveur de dispositions qui répondent à l'objectif de transparence et d'équité des gouvernements dans l'établissement des prix, mais qui permettent également aux fabricants de médicaments génériques de concurrencer sur le marché. L'ACMG croit que les fabricants de médicaments génériques doivent pouvoir se distinguer les uns des autres par des pratiques de commercialisation approuvées.

L'ACMG croit qu'en modifiant les régimes de remboursement, les gouvernements doivent mieux reconnaître le rôle clé que jouent les pharmaciens dans le système de santé canadien et les indemniser équitablement pour les services importants qu'ils assurent aux patients.